

APRÈS LE SOMMET DE MADRID, UNE OTAN ADAPTÉE À SA MISSION À L'AUBE D'UNE NOUVELLE ÈRE STRATÉGIQUE¹

RÉSOLUTION 479

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** que la zone euro-atlantique n'est plus en paix et que l'environnement de sécurité mondial s'est rapidement dégradé, en particulier depuis que le régime russe a lancé une guerre d'agression à grande échelle injustifiée et brutale contre l'Ukraine ;
2. **Saluant** l'adoption du nouveau concept stratégique de l'OTAN au sommet porteur de transformations tenu à Madrid les 29 et 30 juin 2022, qui trace la voie à suivre pour l'Alliance face à ce qui constitue la plus grave menace posée à la sécurité depuis la seconde guerre mondiale, et qui témoigne de l'unité transatlantique et de la cohésion autour d'objectifs partagés, ainsi que l'adoption d'autres grandes décisions tout au long de l'année 2022, qui permettront à l'OTAN de rester apte à relever toute la gamme des défis de sécurité contemporains ;
3. **Se félicitant** de la correspondance étroite entre sa contribution et ses recommandations et le concept stratégique, notamment en ce qui concerne le renouvellement de l'engagement en faveur des valeurs démocratiques communes, la réaffirmation de l'importance du lien transatlantique et le renforcement de la défense et dissuasion de l'Alliance, ainsi que la réaffirmation de l'article 5 du traité de Washington comme le socle de la défense collective alliée ;
4. **Condamnant** avec fermeté la surenchère permanente de la Russie dans son horrible guerre menée contre la nation ukrainienne, guerre qui se traduit notamment par des attaques abjectes qui ciblent de façon délibérée des civils et des infrastructures, équivalant à des actes de terreur à l'encontre de la population et constituant des crimes de guerre ;
5. **Soulignant** que la Russie constitue actuellement la menace la plus importante et la plus directe pour la sécurité euro-atlantique ;
6. **Insistant** sur le fait que les tentatives cyniques et illégales d'annexion de territoires ukrainiens par la Russie ne seront jamais reconnues ni acceptées par la communauté internationale, comme en témoigne clairement le vote du 12 octobre 2022 à l'Assemblée générale des Nations unies ;
7. **Réaffirmant** son soutien indéfectible à la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi qu'à celles de la Géorgie et de la République de Moldova ;
8. **Rendant hommage** au courage du peuple ukrainien, à ses forces armées et à ses institutions démocratiquement élues, et **réitérant** la nécessité d'une solidarité sans faille de l'Alliance avec l'Ukraine, qui défend son indépendance et se tient à l'avant-poste du monde démocratique, au prix d'immenses souffrances et d'un sacrifice suprême ;
9. **Saluant** l'ensemble renforcé de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine et l'engagement de l'OTAN à aider ce pays dans sa transition vers des équipements modernes, à améliorer son interopérabilité et à soutenir encore davantage ses institutions de défense et de sécurité, et **se**

¹ présentée par la commission politique et adoptée en séance plénière le lundi 21 novembre 2022

félicitant de l'assistance militaire, économique et humanitaire essentielle que divers pays alliés et partenaires lui apportent à titre individuel pour l'aider à se défendre contre cette agression ;

10. **Consciente** que la République populaire de Chine est un concurrent stratégique, qui pose des défis multiples et systémiques à la sécurité, aux intérêts et aux valeurs euro-atlantiques, et **saluant** la convergence croissante des politiques et des approches européenne et nord-américaine vis-à-vis de la Chine ;

11. **Consciente** de l'impact de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine sur les conditions économiques, humanitaires et de sécurité dans les pays en développement ;

12. **Appuyant pleinement** l'inflexion en profondeur de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN et la transformation de la structure de ses forces en faveur d'une présence avancée rehaussée et d'une augmentation substantielle de ses forces de réaction rapide ;

13. **Soulignant** l'importance pour l'OTAN de poursuivre son approche à 360 degrés en matière de sécurité et de continuer à faire de la lutte contre la menace terroriste en évolution une priorité et à s'attaquer aux autres défis, notamment l'instabilité dans le Sud, les cyberattaques et les opérations hybrides, les conséquences du changement climatique sur la sécurité, les migrations irrégulières, le trafic d'êtres humains, les menaces en matière de sécurité énergétique et la prolifération des armes de destruction massive et de technologies militaires avancées ;

14. **Se félicitant** sincèrement de l'invitation faite à la Finlande et à la Suède de devenir membres de l'Alliance, qui a été ratifiée par la quasi-totalité des parlements des États membres, et qui renforcerait la sécurité euro-atlantique dans son ensemble, et **réaffirmant** son soutien indéfectible à la politique de la porte ouverte de l'OTAN et à l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Bosnie-Herzégovine ;

15. **Appréciant** hautement le niveau de coopération accru entre l'OTAN et l'Union européenne ainsi qu'avec des partenaires nourrissant les mêmes idéaux de par le monde, unis par des valeurs démocratiques communes et un engagement marqué à préserver l'ordre international fondé sur des règles ;

16. **Insistant** sur le fait qu'il est nécessaire pour l'Alliance de consolider ses capacités et son expertise en matière de gestion de crise, en tenant pleinement compte des enseignements tirés de ses précédentes missions, et notamment de celle menée par l'OTAN en Afghanistan 20 ans durant ;

17. **Vivement préoccupée** par la violation incessante des obligations relatives à la maîtrise des armements de la part de la Russie, la détérioration des régimes internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération, et **condamnant** les démonstrations de force nucléaires, aussi irresponsables qu'inacceptables, de la Russie ;

18. **Saluant** l'accent mis sur le renforcement de la résilience tout au long du nouveau concept stratégique ;

19. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
- a. à mettre en œuvre pleinement et rapidement les décisions prises au sommet de Madrid sur l'ensemble des trois tâches essentielles, en donnant la priorité au développement et à la modernisation de la structure des forces de l'OTAN et au renforcement des défenses avancées, et notamment en assurant le déploiement approprié de moyens aériens, maritimes, sans pilote et d'artillerie dans les pays alliés situés sur la ligne de front ;
 - b. à finaliser dans les plus brefs délais la ratification de l'accession de la Finlande et de la Suède à l'Alliance de l'Atlantique Nord
 - c. à signifier clairement que, compte tenu des violations flagrantes et répétées de l'Acte fondateur OTAN-Russie par cette dernière, le document, dont les dispositions limitent le déploiement avancé des forces de l'OTAN, est désormais nul et non avenue ;
 - d. à respecter pleinement leurs engagements pris en 2014 en matière de dépenses de défense et à poursuivre l'adaptation des capacités de défense des Alliés ;
 - e. à augmenter l'aide militaire, financière, humanitaire ainsi que leur soutien à la formation et au renseignement, apportés à l'Ukraine, notamment en accélérant les livraisons d'armes dont le pays a besoin pour se protéger et restaurer son intégrité territoriale, et à poursuivre ce soutien aussi longtemps que l'Ukraine en aura besoin pour vaincre, tout en veillant à la traçabilité de l'armement fourni ;
 - f. à reconnaître pleinement la valeur que l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine conférerait à la défense collective des Alliés, à continuer d'apporter un soutien actif au processus d'intégration de l'Ukraine dans les institutions euro-atlantiques et à convenir des prochaines étapes sur la voie de l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, voulue par le peuple ukrainien et inscrite dans la Constitution ukrainienne ;
 - g. à soutenir le travail de la Plateforme internationale pour la Crimée, notamment son sommet parlementaire, en tant qu'outil permettant de consolider les efforts interparlementaires visant la désoccupation de la Crimée et de la ville de Sébastopol ;
 - h. à œuvrer conjointement à la création d'un tribunal international chargé de poursuivre le crime d'agression commis par la Russie du fait de sa guerre contre l'Ukraine et à imposer une obligation d'indemnisation totale des dommages, pertes et préjudices en vertu d'un mécanisme d'indemnisation international ;
 - i. à déclarer sans la moindre ambiguïté que le régime russe actuel est un régime terroriste ;
 - j. à concrétiser l'attachement aux valeurs démocratiques communes, réaffirmé dans le nouveau concept stratégique, notamment en créant un centre pour la résilience démocratique au siège de l'OTAN, qui servira de ressource pour promouvoir les valeurs démocratiques et protéger les institutions qui font la force des démocraties alliées ;
 - k. à faire en sorte que combattre le terrorisme sous toutes ses formes reste une priorité absolue pour l'Alliance et à s'assurer de poursuivre leurs investissements dans des mesures de prévention, de protection et d'interdiction, mais aussi de promouvoir la coopération avec les pays partenaires en matière de développement des capacités, en particulier dans le Sud ;
 - l. à renforcer l'Alliance en tant qu'institution politique et à l'utiliser pleinement comme principale plateforme de consultations entre Alliés concernant tous les aspects de la défense et de la sécurité euro-atlantique ;
 - m. à prendre appui sur le concept stratégique pour élaborer une réponse alliée commune face à l'assertivité grandissante de la Chine, y compris au moyen de solides mesures de protection autour des investissements de tiers dans les secteurs stratégiques, en étroite coopération avec les autres Alliés et les partenaires, notamment en réduisant les dépendances

stratégiques et en travaillant avec des partenaires de l'Alliance, au premier plan desquels l'UE, ainsi que ceux, actuels ou nouveaux, de la région indo-pacifique, sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun, amplifiés par le risque systémique posé par la Chine à la sécurité euro-atlantique et les tentatives déployées par celle-ci pour mettre à mal l'ordre international fondé sur des règles, tout en continuant à rechercher des possibilités de dialogue constructif avec Pékin, comme sur le changement climatique, la transparence militaire ou encore la maîtrise des armements ;

- n. à poursuivre la coopération sur les plans pratique et politique avec l'UE – partenaire unique en son genre et essentiel pour l'OTAN – à tous les niveaux, tout en encourageant l'engagement inclusif des pays alliés non membres de l'UE dans les projets de l'Union liés à la défense ;
- o. à intensifier leur soutien aux pays partenaires vulnérables que sont la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la République de Moldova, afin de les aider à renforcer leur intégrité et leur résilience, à développer leurs capacités et à préserver leur indépendance politique, ainsi qu'à continuer de soutenir l'intégration euro-atlantique de la Géorgie et de la Bosnie-Herzégovine ;
- p. à suivre de près l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la région de la mer Noire et à aider les pays alliés et partenaires de la région à y préserver la paix, la sécurité et la stabilité, notamment en développant la coopération en matière de sécurité maritime, de liberté de navigation et de relations économiques, touristiques et commerciales ;
- q. à renforcer les partenariats de l'OTAN avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs, notamment dans la zone indo-pacifique, ainsi qu'avec les régions situées sur le flanc sud de l'OTAN, où l'instabilité a une incidence directe sur la sécurité euro-atlantique ;
- r. à continuer d'utiliser l'OTAN comme plateforme de coordination des politiques de maîtrise des armements en tenant compte de l'état de l'environnement de sécurité actuel et d'une dissuasion et d'une défense efficaces ;
- s. à préserver la capacité de mener des opérations hors-zone, notamment dans la région euro-atlantique au sens large, incluant la Méditerranée et les Balkans ; à tenir compte des enseignements tirés des anciennes missions de l'OTAN afin de mieux définir les paramètres de l'engagement de l'OTAN et de fixer des objectifs, des étalons et des échéances clairs, réalisables et réalistes ;
- t. à promouvoir une approche pansociétale de la résilience, en tant que première ligne de dissuasion et de défense et à répondre aux strictes exigences de base dans toute l'Alliance ;
- u. à garantir un niveau approprié d'investissements dans l'innovation technologique afin de préserver l'avance de l'OTAN dans ce domaine, et à soutenir les initiatives novatrices que sont l'accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) et le fonds OTAN pour l'innovation ;
- v. à accroître la communication sur l'OTAN et le lien transatlantique unique à l'intention des populations des pays alliés et partenaires, notamment auprès des jeunes, pour contrer le déferlement de discours autoritaires ;
- w. à maintenir la dynamique de promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité ;
- x. à aider l'OTAN à réaliser son objectif consistant à devenir l'organisation internationale de référence s'agissant de comprendre les incidences du changement climatique sur la sécurité et de s'y adapter.